

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 3 février 2024

### **Évacuation du site de la SCA Ouest à Saint-Etienne-de-Montluc**

Depuis le lundi 29 janvier 2024, le site de la SCA Ouest à Saint-Etienne-de-Montluc fait l'objet d'un blocage total, initialement à l'initiative de membres de la Confédération paysanne, des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) et du groupement des agriculteurs Bio de Loire-Atlantique (GAB44), dans le cadre des manifestations du secteur agricole. Depuis, le profil des personnes et les revendications à l'origine du blocage ont évolué, avec la participation de plus en plus importante de personnes n'ayant que peu de lien avec les problématiques du monde agricole et sans revendications clairement exprimées. Il a été notamment relevé la présence de personnes se revendiquant de collectifs ou des Soulèvements de la Terre.

Dès le début du blocage, l'État a souhaité maintenir le dialogue avec les représentants agricoles notamment ceux indiquant être à l'origine de cette action. Ainsi, une rencontre entre le préfet et le Groupement des Agriculteurs Bio de Loire-Atlantique a eu lieu le jeudi 1er février. Une rencontre entre la secrétaire générale aux affaires régionales et la confédération paysanne a également été organisée en préfecture le vendredi 2 février à leur demande.

En raison des troubles à l'ordre public et des risques de pénuries et de pertes de produits frais, l'évacuation du site a été menée ce samedi 3 février. Elle s'inscrit dans le cadre d'un concours de la force publique, octroyé par le préfet de Loire-Atlantique le 2 février en application d'une ordonnance de référé rendue par le Tribunal Judiciaire de Nantes le 30 janvier. Un dépôt de plainte a également été réalisé par la SCA Ouest après une tentative d'intrusion sur le site dans la nuit du 29 au 30 janvier, tentative repoussée par les effectifs de la gendarmerie.

Les opérations de déblocage du site se sont conduites dans le calme. Un individu s'est néanmoins rebellé et a été interpellé pour outrage et rébellion.